

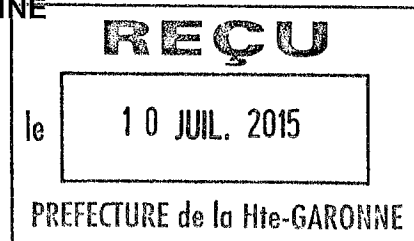
D.2015.07.08.6.9

1/3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6- INVESTISSEMENTS METRO

6.9 - AMELIORATIONS LIGNE A - Marché n° 52M 2015 12531 M : Mission de Coordination SSI pour les aménagements nécessaires des stations de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long - approbation du marché à conclure avec INGENID'OC

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Le présent marché concerne la mission de coordination SSI réglementaire et nécessaire pour les études et les travaux des stations de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine.

Le cadre des missions de coordination SSI est défini par le CNMIS (Comité National Malveillance Incendie Sécurité) dans le chapitre 5.3 de la norme NFS 61-931 et les chapitres 12 et 13 de la norme NFS 61-932. Les missions de coordination SSI font partie intégrante des normes SSI.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle, définies comme suit :

- ✓ Tranche ferme : "études – conception"
- ✓ Tranche conditionnelle : "travaux – parfait achèvement".

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 14 avril 2015 aux publications du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 27 mai 2015.

11 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. EXPERTIGNIS
2. INGENID'OC
3. PREVENTION INCENDIE
4. EFFICI
5. NAMIXIS & SSICoor
6. CSD-FACES
7. DFENCO
8. CAP INGELEC
9. EDYFIS
10. BETEM
11. AISSE Conseils

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du **16 juin 2015** agréé les candidatures suivantes :

- **INGENID'OC**
- **PREVENTION INCENDIE**
- **EFFICI**
- **NAMIXIS & SSICoor**
- **CSD-FACES**

- **DFENCO**
- **CAP INGELEC**
- **EDYFIS**
- **BETEM**
- **AISSE Conseils.**

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du **30 juin 2015** attribué le marché à l'entreprise **INGENID'OC** pour un montant de **57 500 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12531 M avec l'entreprise **INGENID'OC** pour un montant de **57 500 € HT**.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

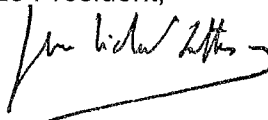
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **INGENID'OC** le marché n° 52M 2015 12531 M concernant la mission de coordination SSI réglementaire et nécessaire pour les études et les travaux des stations de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **57 500 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

